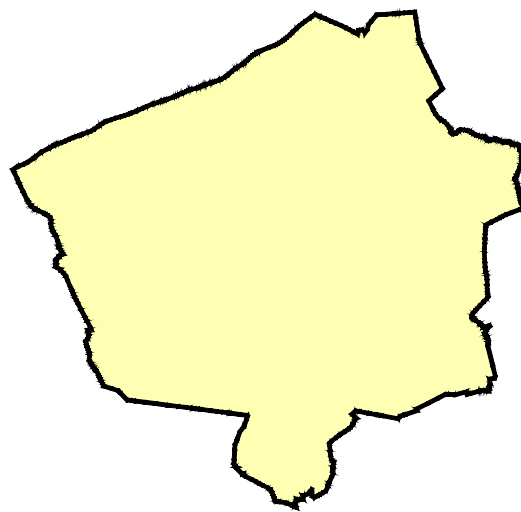


COMMUNE DE LIGNY-LE-RIBAUT (45)

Plan Local d'Urbanisme



RAPPORT DE PRESENTATION

Objet	Arrêté le 29 juin 2012
Approuvé le	
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

SOMMAIRE	1
INTRODUCTION	3
LES RAISONS DE L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME	4
PROCEDURE - DEROULEMENT DES ETUDES - CONCERTATION	4
Procédure	4
Concertation publique	4
Débat au sein du Conseil Municipal	4
Déroulement de l'étude	4
Arrêt du projet	4
PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC TERRITORIAL	6
<u>I. L'ETAT INITIAL DU SITE, DU PAYSAGE ET DE L'ENVIRONNEMENT</u>	<u>7</u>
1. La situation géographique et administrative	7
2. Le diagnostic environnemental	7
2.1.1. Climat	7
2.1.2. Géologie - pédologie	8
2.1.3. Topographie	8
2.1.4. Hydrographie	9
2.1.5 Les risques naturels et technologiques	11
2.2.1. Le site NATURA 2000	11
2.2.2. Les autres protections	23
3. L'analyse paysagère	24
4. Le cadre urbain	27
4.1.1. Les perceptions lointaines du bourg	27
4.1.2. Les entrées du bourg	28
4.1.3. L'organisation du bourg	29
4.1.3.1 Le centre ancien	29
4.1.3.2 Les extensions anciennes	32
4.1.3.3 Les extensions récentes	34
4.3.1 Les hameaux	37
4.3.2 Les écarts bâtis	37
4.3.3 Caractéristiques architecturales dans les hameaux et les écarts	38
5. Le patrimoine historique et culturel	39
6. Les équipements	40
<u>II RESEAUX ET TRANSPORTS</u>	<u>42</u>
1. Les réseaux	42
1.1.1 Le prélèvement	42
1.1.2 Le stockage	42
1.1.3 Le réseau et la distribution	42
1.1.4 La qualité de l'eau	42
1.3.1 Le réseau d'eaux usées	42
1.3.1.1 Le réseau	42

1.3.1.2 Le traitement	43
1.3.2 Le réseau d'eaux pluviales	43
1.4.1 Réseau électrique	43
1.4.2 Les ordures ménagères.....	43
2. Les voies de communication et les transports	43
III CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE COMMUNAL	45
1. La population	45
2. L'habitat	46
3. Les activités économiques	48
IV SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ET MOTIVATION DU PROJET COMMUNAL	51
1. Bilan économique et socio-démographique	51
2. Paysage et cadre de vie	51
3. Les réseaux	52
DEUXIÈME PARTIE : DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DES DISPOSITIONS DU PLU.....	57
I. DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DES DISPOSITIONS RETENUES PAR LE PLU	58
Les dispositions retenues pour élaborer le PADD.....	58
Les motifs de délimitations des zones	63
La traduction réglementaire du zonage	72
II. EVALUATION DES INCIDENCES DES ORIENTATIONS DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES DE PRÉVENTION ET DE MISE EN VALEUR	76
Le milieu naturel et les sensibilités écologiques	76
1.2.1 Analyse des secteurs ouverts à l'urbanisation.....	76
1.2.2 Impacts du PLU sur le site NATURA 2000	87
La limitation de l'étalement urbain	95
La préservation des ressources naturelles	95
La préservation de la qualité du cadre de vie.....	96
La préservation du patrimoine bâti et naturel.....	96
La prise en compte des équipements publics existants et futurs.....	97
III. COMPATIBILITÉ DES DISPOSITIONS DU PLU AVEC DIVERSES LEGISLATIONS ET RÈGLEMENTATIONS.....	98
Le respect de l'article L.121-1	98
Servitudes d'utilité publique	98
Informations générales	98

Le Plan Local d'Urbanisme est le principal document local de projet urbain à vocation globale.

Il expose le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et précise les besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transport, d'équipements et de services.

Son contenu, variable selon les cas, comprend en majorité :

- ✓ Le rapport de présentation.
- ✓ Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.
- ✓ Les orientations d'aménagement.
- ✓ Le règlement.
- ✓ Les documents graphiques (plans de zonage).
- ✓ Les documents annexes :
 - Schémas des réseaux existants et projetés.
 - Note technique.
 - La liste et le plan des Servitudes d'utilité publique.

Le rapport de présentation, dont le contenu est précisé par l'article R.123-2 du Code de l'urbanisme, est l'un des documents essentiels du Plan Local d'Urbanisme.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Ligny le Ribault a été prescrite le 19 octobre 2009.

LES RAISONS DE L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Ce sont principalement :

- ✓ Doter la commune d'un document d'urbanisme afin de présenter à la population un projet d'aménagement et de développement durable.
- ✓ Fixer les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols et les règles concernant l'implantation des constructions.
- ✓ Délimiter les zones urbaines ou à urbaniser, les zones agricoles, les zones naturelles et forestières à protéger.

PROCEDURE - DEROULEMENT DES ETUDES - CONCERTATION

Procédure

Le Conseil Municipal a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme le 12 septembre 2008. Cette délibération a été complétée par la délibération du 19 octobre 2009.

Concertation publique

Les modalités de la concertation publique ont été notifiées dans la délibération du 19 octobre 2009.

Cette concertation s'est déroulée dès le début de l'étude. Elle a débuté par l'exposition, en mairie, des différents documents graphiques, des analyses thématiques et des comptes-rendus de réunion, au fur et à mesure de leur rédaction. Ces documents ont par ailleurs été diffusés par le biais du site Internet de la Commune.

Un cahier a notamment été mis à disposition du public afin de recueillir ses observations, qui ont pu être examinées et le cas échéant, prises en compte en cours d'étude.

Parallèlement, des articles ont été diffusés dans le bulletin municipal pour informer l'ensemble de la population de l'avancée de l'étude.

D'autre part, deux réunions publiques qui ont été organisées le 8 avril 2011 et le 25 mai 2012, ont permis de présenter le déroulement de l'étude et les grandes étapes d'élaboration : diagnostic, PADD, orientations d'aménagement, zonage et règlement.

Débat au sein du Conseil Municipal

Le débat au sein du conseil municipal s'est déroulé le 17 décembre 2010.

Déroulement de l'étude

✧ Le 30 septembre 2009: première réunion de la commission « Urbanisme », ayant pour objet la présentation de la méthodologie.

✧ Du 30 novembre 2009 au 18 février 2010, Analyse de l'état initial de la Commune.

✧ A partir du 6 avril 2010, l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable a débuté.

✧ Enfin, à partir du 28 mars 2011, l'étude du zonage et du règlement a été mise en œuvre.

Arrêt du projet

L'arrêt du projet par le Conseil Municipal est intervenu le 29 juin 2012.

Le projet présenté au conseil municipal comporte les pièces suivantes :

- ✓ Un rapport de présentation
- ✓ Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)
- ✓ Les orientations d'aménagement
- ✓ Les plans de zonage
- ✓ Le règlement
- ✓ La liste et le plan des servitudes d'utilité publique
- ✓ Les annexes sanitaires - notice
- ✓ Le plan du réseau d'eau potable
- ✓ Le plan du réseau d'assainissement - eaux usées
- ✓ Le plan du réseau d'eaux pluviales
- ✓ Sites archéologiques

PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC TERRITORIAL

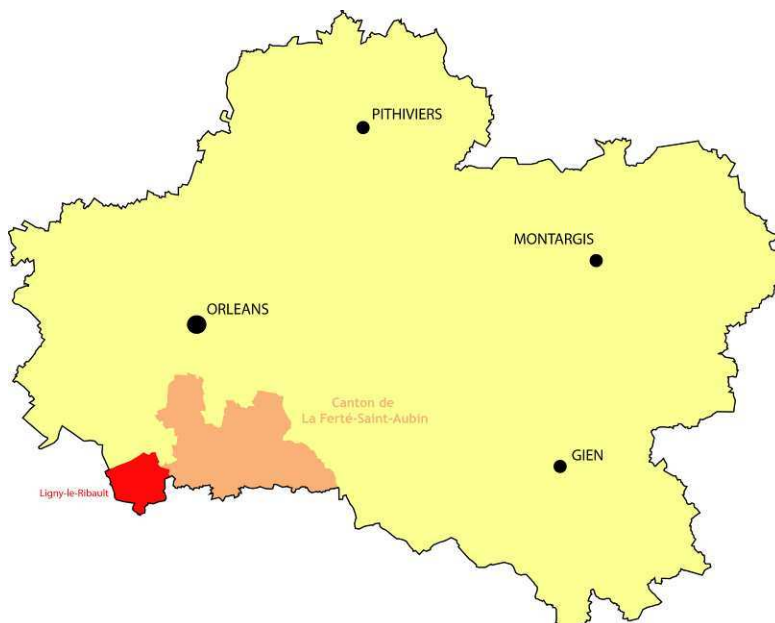
I. L'ETAT INITIAL DU SITE, DU PAYSAGE ET DE L'ENVIRONNEMENT

1. La situation géographique et administrative

La commune de Ligny-le-Ribault est située au Sud-Ouest du département du Loiret, en Sologne, en limite de Loir-et-Cher.

Elle appartient à la Communauté de Communes du Canton de la Ferté Saint-Aubin qui réunit 6 communes. Elle est située à 15 km de la Ferté-Saint-Aubin et à 30 km environ d'Orléans, à l'écart des grands axes de communication.

La commune s'étend sur 5920 hectares environ.



2. Le diagnostic environnemental

2.1. Environnement physique

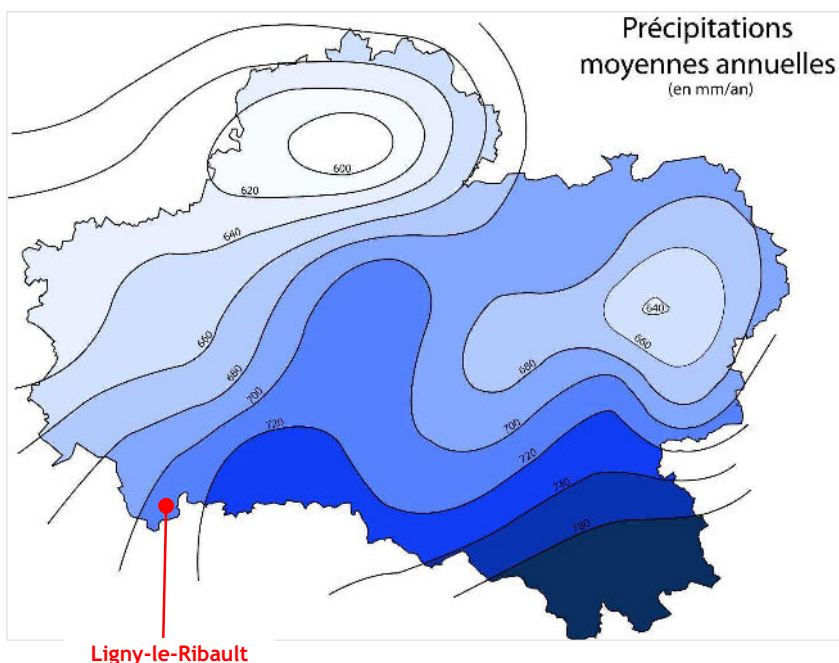
2.1.1. Climat¹

Le climat à Ligny-le-Ribault est un climat océanique qui subit quelques influences continentales avec notamment des printemps plus tardifs et humides, des étés assez secs et des périodes de gel prolongé.

Les vents dominants soufflent principalement de l'Ouest et du Sud-Ouest; ils s'apparentent à ceux du département du Loiret.

D'après les données issues de la station météo de Saint-Benoît-sur-Loire (période 1974 - 2000), les mois les plus secs sont mars et août, les plus arrosés décembre, mai et octobre. Les précipitations annuelles sont de l'ordre de 681 mm, réparties sur environ 119 jours.

La moyenne annuelle des températures atteint 11,1 °C, le mois le plus froid étant janvier, le plus chaud juillet.



¹ Source Météo France

2.1.2. Géologie - pédologie

Le territoire de Ligny-le-Ribault repose sur les sables et argiles de la formation de Sologne.

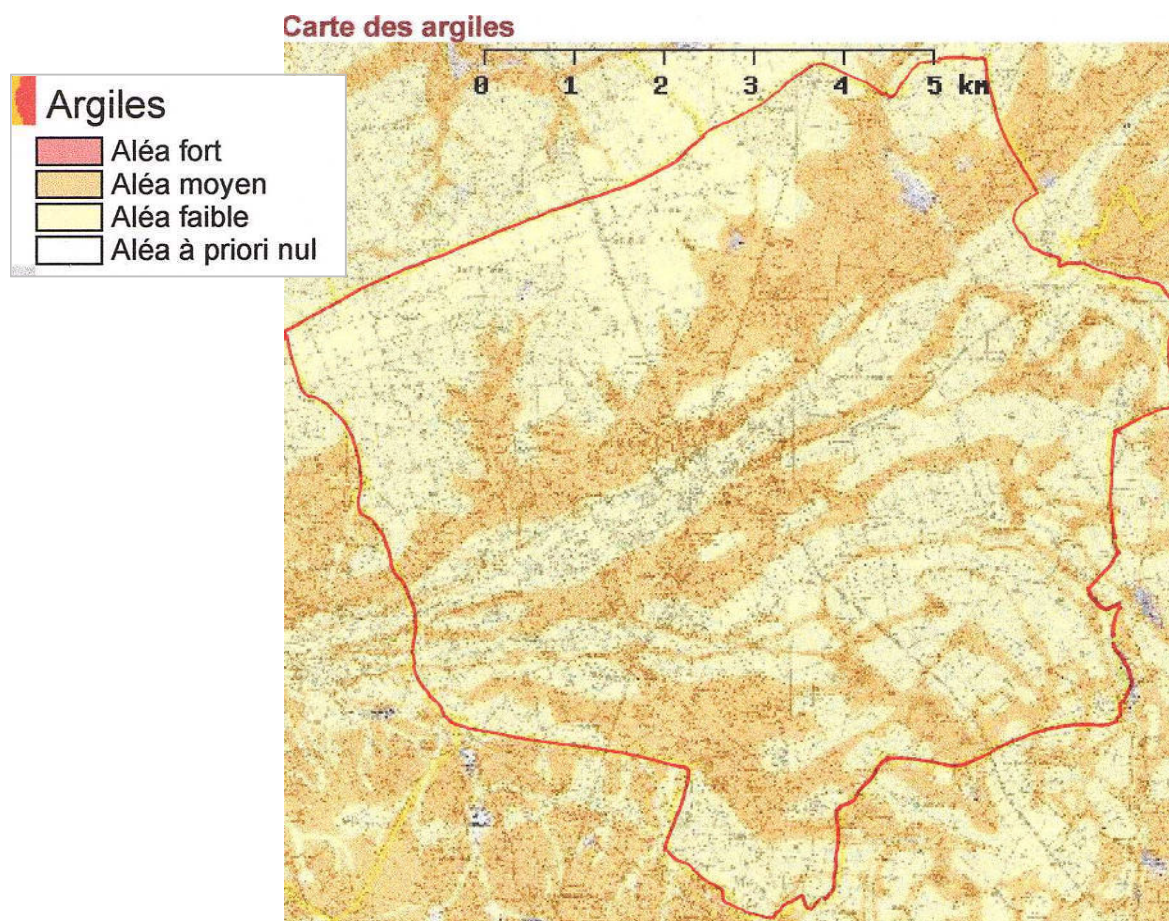
Cette formation affleure sur la commune et l'on observe des sables argileux, des sables grossiers et des argiles grises, verdâtres ou beiges qui forment des terrains plus ou moins imperméables.

Des alluvions anciennes du quaternaire recouvrent parfois la formation de Sologne avec des graviers, des sables et galets.

Le Cosson et l'Arignan s'incrivent dans des alluvions récentes (Holocène) qui sont composées de limon, de sables et matières organiques.

Ces sols ne possèdent pas une bonne valeur agronomique. L'agriculture est donc peu développée sur la commune.

La nature du sol montre une présence d'argile principalement faible à moyenne. Les risques de mouvements de terrain liés au retrait et gonflement des sols argileux pour les constructions sont donc variés selon les situations, le bourg étant implanté principalement en aléa moyen.



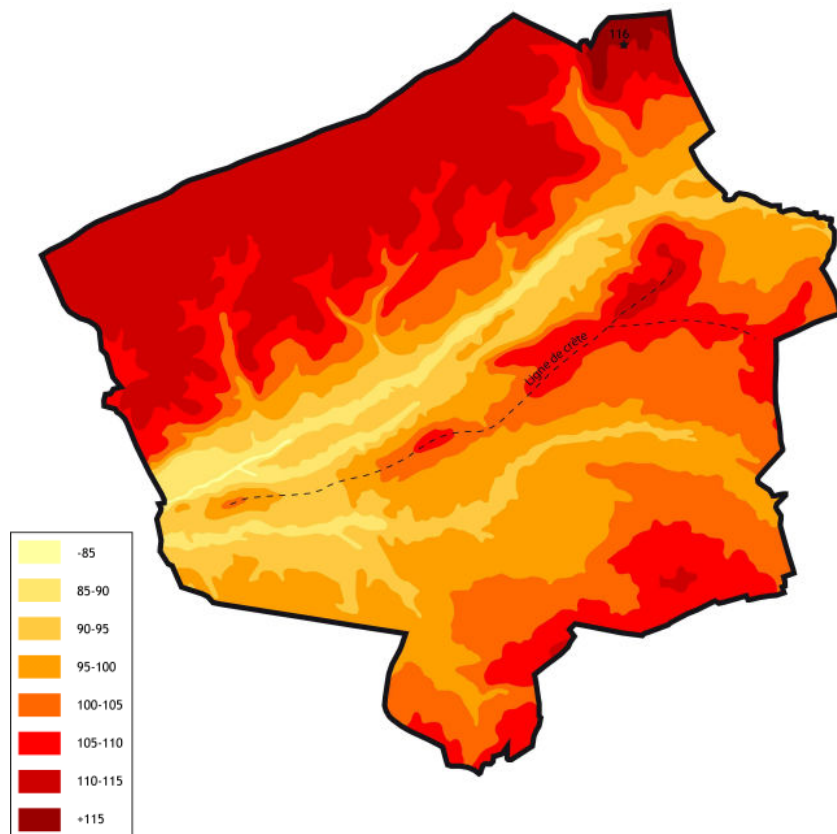
2.1.3. Topographie

Le territoire de la commune de Ligny-le-Ribault est relativement plat.

L'altitude varie de 116 mètres en limite Nord-Est, à 83 m dans la vallée du Cosson à l'extrême Ouest.

La vallée du Cosson traverse le centre de la commune selon un axe Nord/Est - Sud/Ouest.

La vallée de L'Arignan et du Saint Caprais traverse le tiers Sud de la commune.



Une ligne de crête sépare les deux vallées et forme deux bassins versant différents :

- celui du Cosson au Nord,
- celui de l'Arignan et du Saint Caprais au Sud.

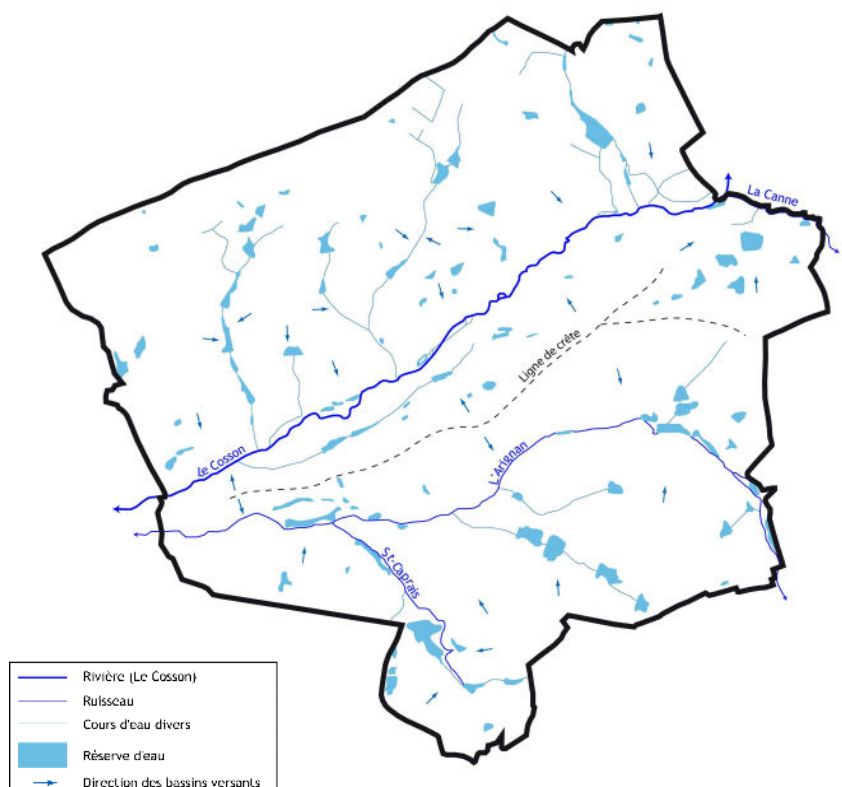
2.1.4. Hydrographie

Le Cosson, cours d'eau de seconde catégorie piscicole, prend sa source à Vannes-sur-Cosson. C'est un sous-affluent de la Loire qui se jette dans le Beuvron peu avant la confluence avec la Loire. Il traverse la commune de Ligny-le-Ribault selon un axe Nord-Est / Sud-Ouest.

Le ru de l'Arignan traverse la partie Sud de la commune et rejoint le Cosson sur la commune de La-Ferté-Saint-Cyr.

Le ru saint-Caprais qui occupe la pointe Sud de la commune est un affluent de l'Arignan.

A l'Est, la Canne (affluent du Cosson) forme la limite communale avec La-Ferté-Saint-Aubin sur environ 1 500 m.



En dehors du Cosson, de l'Arignan, du St Caprais et de la Canne, de nombreux autres rus servent de trop plein aux étangs qui communiquent ainsi entre eux.



Le Saint Caprais



L'Arignan



Le Cosson traverse le bourg



Partie de l'Arignan à sec début octobre 2009

En dehors des cours d'eau, l'eau est également présente sur l'ensemble du territoire avec les nombreux étangs (dont certains font plus de 10 ha) implantés dans la forêt solognote.

La Commune appartient au SDAGE Loire Bretagne et n'appartient à aucun SAGE.



Étang Creux aux abords du château du Bon Hôtel



Étang en limite Sud/Ouest de la commune



2.1.5 Les risques naturels et technologiques

Les risques naturels sont principalement liés à la montée des eaux du Cosson bien qu'aucun Atlas des risques inondables n'ait été réalisé pour en préciser les effets et les limites. Il existe également des risques liés aux aléas de retrait et de gonflement cités dans le cadre de l'analyse géologique et pédologique et des risques liés aux cavités souterraines. Néanmoins, aucune cavité naturelle ou carrière n'est recensée par le BRGM sur la commune.

2.2. Environnement biologique

2.2.1. Le site NATURA 2000

Généralités

Issues de la directive de la Commission européenne « Habitats » n°92/43/CEE du 21 mai 1992 transposée en droit français par l'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001, ces zones visent à mettre en place une politique de conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvage, afin d'assurer la biodiversité des sites retenus par chaque état membre. La directive Habitats introduit une notion fondamentale et novatrice en matière de droit s'appliquant à la préservation de la faune et de la flore ; il s'agit de la prise en compte non seulement des espèces mais également des milieux naturels ("les habitats") abritant ces espèces et indispensables à leur survie.

Le résultat de cette prise en compte s'effectue à deux niveaux :

- transcription des espèces animales et végétales listées dans la directive dans les listes d'espèces protégées des droits nationaux de chacun des états membres ;
- désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) après avoir été proposées sous la forme de Site d'Importance Communautaire (SIC) et de Zones de Protection Spéciale (ZPS de la directive « Oiseaux ») formant un réseau écologique européen cohérent de sites naturels (réseau « Natura 2000 »). Ces zones abritent les habitats d'espèces jugés prioritaires à l'échelle de l'Union Européenne.

Dans ces zones, les états membres s'engagent à maintenir dans un état de conservation favorable les types d'habitats et d'espèces concernés. Pour ce faire, ils peuvent utiliser des mesures réglementaires, administratives ou contractuelles. Cependant, la création de ce réseau n'a pas pour but de mettre en place des sanctuaires où toute activité humaine serait proscrite. La protection mise en place n'est généralement pas une protection réglementaire stricte, mais une évaluation des impacts de tout nouvel aménagement sur le maintien des espèces et de leurs habitats.

Les SIC et ZSC

Issues de la directive de la Commission européenne « Habitats » n°92/43/CEE du 21 mai 1992 transposée en droit français par l'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001, ces zones visent à assurer la biodiversité des sites retenus par chaque état membre. La directive Habitats prend en compte non seulement les espèces mais également les milieux naturels ("les habitats") abritant ces espèces. Le résultat de cette prise en compte se traduit par la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) après avoir été proposé sous la forme de Site d'Importance Communautaire (SIC).

Dans ces zones, les états membres s'engagent à maintenir dans un état de conservation favorable les types d'habitats concernés. Pour ce faire, ils peuvent utiliser des mesures réglementaires, administratives ou contractuelles.

Localisation

Le territoire communal de Ligny-le-Ribault englobe une partie du site Natura 2000 suivant :

Type	Numéro	Intitulé	Date de l'arrêté	Superficie (ha)
ZSC	FR 2402001	Sologne	26 octobre 2009	346 184 ha

Tableau 1 : Site Natura 2000 présent sur la commune de Ligny-le-Ribault

La ZSC « Sologne », d'une superficie totale de 346 184 ha, constitue une vaste étendue émaillée d'étangs, située en totalité sur les formations sédimentaires du Burdigalien. A son niveau, l'agriculture est en recul et on observe une fermeture des milieux naturels (landes).

Plusieurs ensembles naturels de caractère différent se distinguent sur ce site :

- la *Sologne des étangs ou Sologne centrale*, qui recèle plus de la moitié des étangs de la région ; les sols sont un peu moins acides que dans le reste du pays ;
- la *Sologne sèche ou Sologne du Cher*, qui se caractérise par une plus grande proportion de landes sèches à Bruyère cendrée, Callune et Hélianthème faux-alysson ;
- la *Sologne maraîchère*, qui abrite encore une agriculture active et possède quelques grands étangs en milieu forestier ;
- la *Sologne du Loiret*, au nord, qui repose en partie sur des terrasses alluviales de la Loire issues du remaniement du soubassement burdigalien.

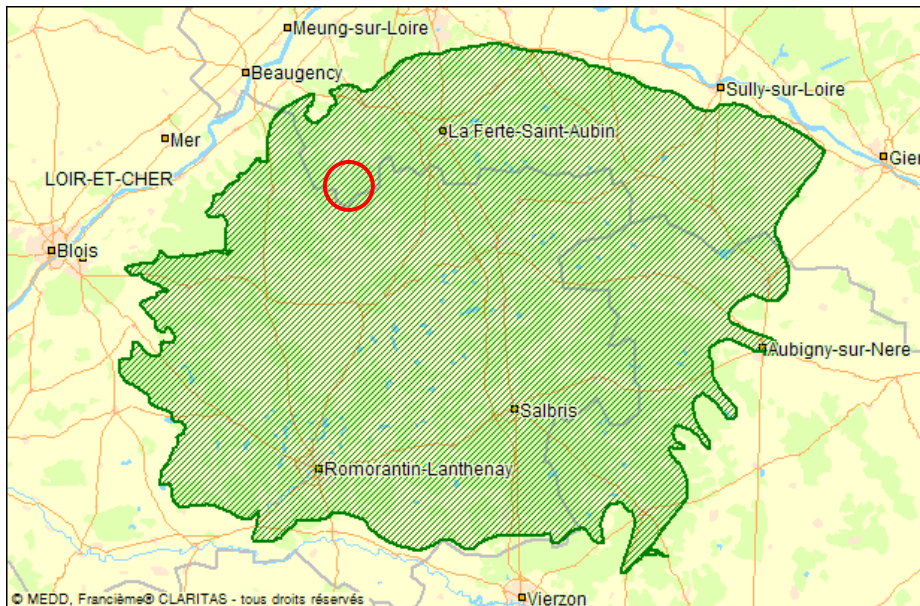


Figure 1 : Localisation de la commune de Ligny-le-Ribault par rapport au site Natura 2000 « Sologne »

La Sologne est drainée essentiellement par la Grande et la Petite Sauldre, affluents du Cher. Certains sous-bassins versants recèlent encore des milieux tourbeux (Rère, Croisnes, Boutes...). Au nord, le Beuvron et le Cosson, affluents de la Loire, circulent essentiellement dans des espaces boisés.

Ce site Natura 2000 englobe la totalité du territoire de la commune de Ligny-le-Ribault, au niveau de laquelle il correspond à la Sologne du Loiret et est drainé par le Cosson (cf. figure page suivante).

SITE NATURA 2000

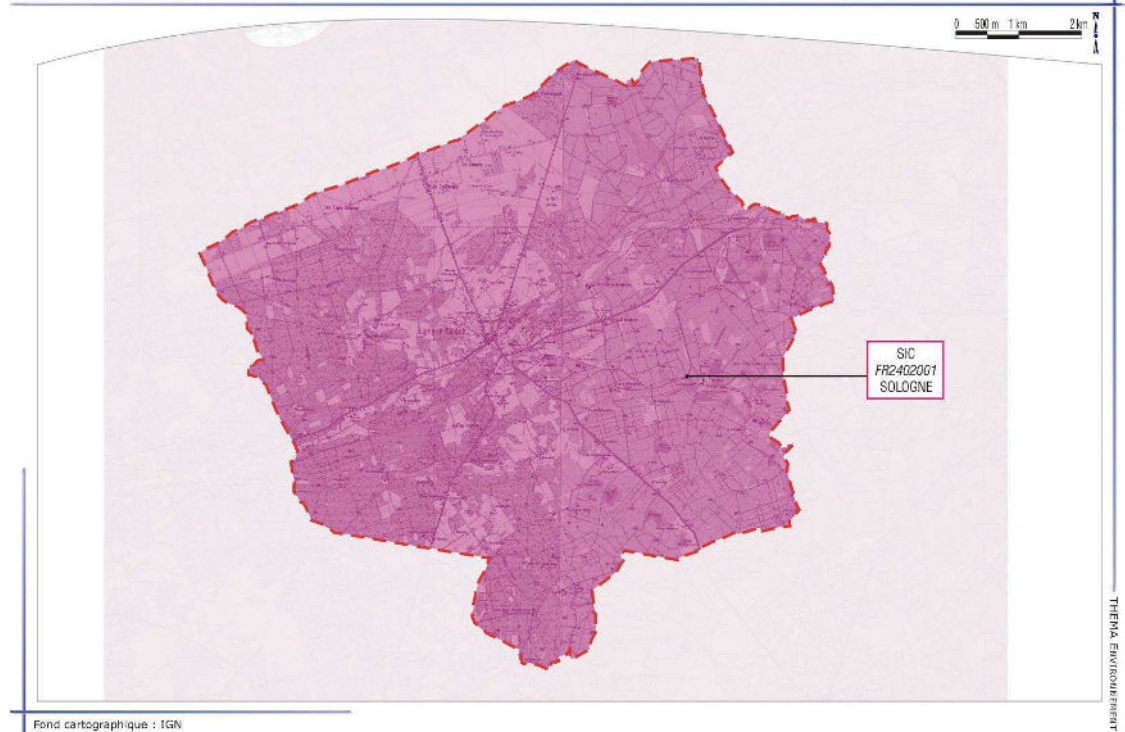


Figure 2 : Localisation du site Natura 2000 présent sur la commune de Ligny-le-Ribault

Habitats et espèces à l'échelle du site

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des habitats composant le site Natura 2000 « Sologne » :

Habitats présents

2330	Dunes intérieures à pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletea uniflorae</i>)
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou du <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>
4030	Landes sèches européennes
5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires
6120	Pelouses calcaires de sables xériques
6210	Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides (une seule station)
6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)
7110	Tourbières hautes actives
7140	Tourbières de transition et tremblantes
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)
9230	Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>

Habitats présumés présents

3140	Eaux oligo-mésotrophes avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	Habitat fragmentaire observé en conditions peu favorables au cours de l'année 2005 uniquement
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.	Très mal développé en 2005 et 2006, sur les rives de la Sauldre
91D0	Tourbières boisées	Vu sous des formes fragmentaires au sein de bétulaies marécageuses.

Les habitats en gras sont prioritaires au sens de la directive européenne

Source : Document d'objectifs, février 2007

Tableau 2 : Liste des habitats d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000 « Sologne »

Le tableau ci-dessous présente les espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site Natura 2000 « Sologne » :

Espèces présentes

Plantes

- | | |
|------|--|
| 1831 | Flûteau nageant (<i>Luronium natans</i>) |
| 1832 | Caldésie à feuilles de parnassie (<i>Caldesia parnassifolia</i>) |
-

Invertébrés

- | | |
|-------------|--|
| 1014 | <i>Vertigo angustior</i> |
| 1032 | Moule de rivière (<i>Unio crassus</i>) |
| 1037 | Gomphe serpentín (<i>Ophiogomphus cecilia</i>) |
| 1041 | Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>) |
| 1044 | Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>) |
| 1046 | Gomphe de Graslin (<i>Gomphus graslinii</i>) |
| 1060 | Cuivré des marais (<i>Thersamolycaena dispar</i>) |
| 1065 | Damier de la succise (<i>Euphydryas aurinia</i>) |
| 1074 | Laineuse du prunellier (<i>Eriogaster catax</i>) |
| 1078 | Ecaille chinée (<i>Callimorpha quadripunctaria</i>) |
| 1083 | Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>) |
| 1088 | Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>) |
| 1092 | Ecrevisse à pieds blancs (<i>Astropotamobius pallipes</i>) |
-

Poissons

- | | |
|------|--|
| 1096 | Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>) |
| 1134 | Bouvière (<i>Rhodeus sericeus amarus</i>) |
| 1163 | Chabot (<i>Cottus gobio</i>) |
-

Amphibiens et reptiles

- | | |
|------|--|
| 1166 | Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>) |
| 1220 | Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>) |
-

Mammifères

- | | |
|------|---|
| 1303 | Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) |
| 1304 | Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) |
| 1321 | Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>) |
| 1324 | Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>) |
| 1337 | Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>) |
| 1355 | Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>) |
-

Les espèces en gras sont prioritaires au sens de la directive européenne

Source : Document d'objectifs, février 2007

Tableau 3 : Liste des espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site Natura 2000 « Sologne »

Par ailleurs, au vu des éléments du document d'objectifs, six espèces sont présumées présentes sur le site Natura 2000 « Sologne » :

Espèces présumées présentes

Invertébrés

1042	Leucorrhine à gros thorax (<i>Leucorrhinia pectoralis</i>)	Les milieux où l'espèce a été observée dans les années 1980 n'ont pu être visités. Plusieurs contextes favorables ont été localisés mais l'espèce n'a pu y être observée.
1079	Taupin violacé (<i>Limoniscus violaceus</i>)	Espèce difficile à localiser nécessitant des prospections importantes.
1084	Barbot (<i>Osmoderma eremita</i>)	Espèce difficile à localiser nécessitant des prospections importantes.
1087	Rosalie des Alpes (<i>Rosalia alpina</i>)	Espèce difficile à localiser nécessitant des prospections importantes.

Mammifères

1308	Barbastelle (<i>Barbastella barbastellus</i>)	Milieu favorable, pas observée depuis 1989.
1323	Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>)	Milieu favorable, pas d'observation récente.

Les espèces en gras sont prioritaires au sens de la directive européenne

Source : Document d'objectifs, février 2007

Tableau 4 : Liste des espèces d'intérêt communautaire présumées présentes sur le site Natura 2000 « Sologne »

Les statuts des habitats et espèces présents sur le site Natura 2000 « Sologne » (répartition, localisation, menaces) sont récapitulés dans le tableau pages suivantes.

Habitats	Répartition	Localisation	Menaces	
Pelouses naturelles				
6230	Pelouses acidiphiles à Nard raide	Très rare	Dispersé	Fermeture (non-entretien par pâturage ou fauche)
2330	Pelouses (et prairies) basses ouvertes à Corynéphore, sur sables siliceux secs	Rare	Terrasses sableuses	Fermeture (non-entretien par pâturage)
6120	Pelouses sur sables calcaires secs	Très localisé	Sud-est de la Sologne	Une seule station connue (ancien pâturage à chèvres)
Milieux tourbeux				
7110	Tourbières hautes actives	Sud-est de la Sologne probablement	A rechercher	Fermeture lente par progression des ligneux dont des semis de résineux ou suite à des tentatives de drainage. Transformation en étang.
7140	Tourbières de transition et tremblantes	Rare	Centre et centre-est. Dispersé ailleurs.	Fermeture par boisement spontané ou volontaire (résineux aux abords). Drainage.
7150	Dépressions sur substrats tourbeux	Assez rare	Dispersé sur l'ensemble de la Sologne	Fermeture par boisement spontané et arrêt d'entretien. Enrésinement spontané ou volontaire. Drainage.
Eaux (étangs et mares)				
3110	Végétation amphibie des eaux peu profondes oligotrophes	Rare	Partout	Fermeture. Arrêt du marnage et de l'entretien traditionnel (vidange) des plans d'eau.
3130	Végétation amphibie des eaux oligotrophes à mésotrophes	Assez rare	Partout	Fermeture. Arrêt du marnage et de l'entretien traditionnel (vidange) des plans d'eau.
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du		Partout	Fermeture. Comblement, entretien avec des herbicides. Envahissement

	<i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>			par les macrophytes proliférants.
Eaux (cours d'eau)				
3260	Rivières à radeaux de Renoncules et autres « herbes » aquatiques	Très rare	Potentiellement partout	Suppression, envasement, modification du régime hydrique.

Suite du tableau page suivante

Habitats		Répartition	Localisation	Menaces
Landes				
4010	Landes humides atlantiques à Bruyère à quatre angles	Rare	Partout	Fermeture par l'arrêt de l'entretien (fauche ou pâturage extensifs)
4030	Landes sèches européennes à Bruyères	Assez rare	Partout	Fermeture par l'arrêt de l'entretien (pâturage)
5130	Landes à Genévrier	Très rare	Est de la Sologne	Fermeture
Prairies				
6210	Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides	Très rare (une seule station)	Sud	Fermeture par arrêt du pâturage ou affaiblissement de la population de lapins.
6410	Prairies humides à Molinie sur sol tourbeux ou argileux à Jonc à tépales aigus	Rare	Dispersé	Fermeture par arrêt de la fauche ou du pâturage
6510	Prairies maigres de fauche	Assez commun	Partout	Abandon pour cause de faible rentabilité. Stations dispersées. Perte de la fonction de corridor écologique.
Mégaphorbiaies				
6430	Mégaphorbiaies des franges	Rare	Vallées et quelques lisières forestières	Fermeture par abandon. Apparition çà et là par abandon de prairies (stade transitoire avant boisement)
Forêts				
9190	Vieilles chênaies pédonculées acidiphiles à Molinie	Rare	Dispersé	Drainage. Enrésinement.
9230	Chênaies galicio-portugaises à Chêne tauzin	Assez commun	Nord, centre et sud-est	Peu de menaces, parcelles plutôt en bon état.
91D0	Tourbières boisées (bétulaies pubescentes)	Extrêmement rare	Sud-est	Drainage. Enrésinement. Transformation en étang.
91E0	Aulnaies frênaies des rives des cours d'eau	Rare	Vallées (grandes et petites)	Travaux d'entretien mal adaptés.

Tableau 5 : Statut des habitats d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 « Sologne »

Espèces	Répartition	Localisation	Menaces	
Plantes				
1832	Caldésie à feuilles de parnassie (<i>Caldesia parnassifolia</i>)	Extrêmement rare	Plans d'eau	Arrêt de la gestion traditionnelle ?
1831	Flûteau nageant (<i>Luronium natans</i>)	Peu commun	Plans d'eau	Arrêt de la gestion traditionnelle ?
Chauves-souris				
1303	Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	Pas d'hivernage en Sologne. Populations estivantes peu importantes mais variables selon les espèces	Fréquentent les corridors des vallées. Colonies de reproduction dispersées (surtout vieux bâtiments et bourgs) proches de territoires de chasse favorables.	Risques de destruction des colonies de reproduction (combles). Boisement lent des territoires de chasse.
1304	Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)			
1321	Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)			
1324	Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)			
1308	Barbastelle (<i>Barbastella barbastellus</i>)			
1323	Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>)			
Mammifères				
1337	Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	Rare	En extension depuis le Beuvron et le Cosson	Espèce non menacée
1355	Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)	Rare	En progression depuis le sud-est	Piégeage : confusion possible avec le Ragondin et le Rat musqué
Reptiles				
1220	Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>)	Très rare en limite de répartition, inféodée à quelques étangs	Sologne des étangs (peut-être ailleurs)	Concurrence avec la Tortue de Floride (introduite). Confusion avec la Tortue de Floride. Fermeture et ombrage trop important des petits étangs. Prédation (pontes, jeunes) par le Sanglier.

Suite du tableau page suivante

Espèces	Répartition	Localisation	Menaces	
Odonates				
1037	Gomphe serpent (<i>Ophiogomphus cecilia</i>)	Très rare	Grands cours d'eau	Banalisation des territoires de chasse
1041	Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>)	Très rare	Petits cours d'eau	Banalisation du milieu de vie, trop forte végétalisation des berges
1042	Leucorrhine à gros thorax (<i>Leucorrhinia pectoralis</i>)	Très rare	Milieux tourbeux	Fermeture ou drainage des milieux favorables
1044	Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	Très rare	Hauts bassins versants, réseaux de petits cours d'eau de bonne qualité	Fermeture des milieux favorables. Fragmentation et éloignement des habitats favorables.
1046	Gomphe de Graslin (<i>Gomphus graslinii</i>)	Très rare	Rivières aux eaux claires bien oxygénées et aux rives végétalisées	Abandon de l'entretien (trop grande fermeture du milieu de vie).
Papillons				
1060	Cuivré des marais (<i>Thersamolycaena dispar</i>)	Rare	Lié essentiellement aux mégaphorbiaies et à des prairies humides	Régression du fait de la faible superficie des habitats. Fragmentation des habitats favorables.
1065	Damier de la succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)	Très rare	Prairies, lisières, chemins	Recul des prairies (abandon, fermeture). Broyage des formations herbacées propices.
1074	Laineuse du prunellier (<i>Eriogaster catax</i>)	A préciser	Lisières à épineux	Entretien vigoureux des bords de chemins et lisières (épareuses).
1078	Ecaille chinée (<i>Callimorpha quadripunctaria</i>)	Commune	Partout	Non menacée.
Mollusques				
1014	<i>Vertigo angustior</i>	A préciser	Zones herbeuses (besoin de calcaire)	Ecologie mal connue.
1032	Moule de rivière (<i>Unio crassus</i>)	A préciser	Cours d'eau non pollués et aux eaux à bonne teneur en calcium	Statut mal connu.

Suite du tableau page suivante

Espèces		Répartition	Localisation	Menaces
Coléoptères				
1079	Taupin violacé (<i>Limoniscus violaceus</i>)	Probablement extrêmement rare	Cavités à la base des arbres feuillus	Vieillessement et suppression des arbres-refuges.
1083	Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	Commun	Arbres âgés	Non menacé
1084	Barbot (<i>Osmoderma eremita</i>)	Très rare ? A confirmer	Lié aux réseaux de vieux arbres creux (trognes)	Vieillessement des arbres-refuges (suppression, arrêt de l'entretien).
1087	Rosalie des Alpes (<i>Rosalia alpina</i>)	Très rare ? A confirmer	Lié aux réseaux de vieux arbres creux (trognes)	Vieillessement des arbres-refuges (suppression, arrêt de l'entretien).
1088	Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	Rare	Lié aux arbres vieillissants et déperissants	Gestion sylvicole éliminant les vieux sujets.
Crustacés				
1092	Ecrevisse à pieds blancs (<i>Astropotamobius pallipes</i>)	Rare à très rare	Liée au chevelu hydrographique des hauts bassins versants	Qualité de l'eau, entretien inadapté ou absence d'entretien.
Crustacés				
1096	Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>)	Assez rare	Dans certains cours d'eau	Dégradation des milieux de vie
1134	Bouvière (<i>Rhodeus sericeus amarus</i>)	Assez commun		
1163	Chabot (<i>Cottus gobio</i>)	Assez commun		
Amphibiens				
1166	Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>)	Assez rare	Lié aux réseaux de mares des secteurs prairiaux ou anciennement prairiaux	Régression et arrêt de l'entretien du milieu de vie.

Tableau 6 : Statut des espèces d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 « Sologne »

2.2.2. Les autres protections

Outre les sites Natura 2000 précédemment évoqués, la commune de Ligny-le-Ribault n'est concernée par aucun zonage d'inventaires de type Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) ou Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (Z.I.C.O.).

On notera que le programme d'actualisation des ZNIEFF engagé depuis 1996 à l'échelle nationale a entraîné la désinscription de deux ZNIEFF anciennement identifiées à l'ouest du territoire communal. Pour mémoire, il s'agissait des ZNIEFF suivantes :

Type	N°	Intitulé	Milieux	Intérêt
ZNIEFF I	50180001	Places de brame du cerf de la Ferté et de Ligny	Bois sur terrains acides	Sites étendus et milieux variés, d'où une richesse spécifique élevée. Abrisent notamment une unité de population bien constituée du Cerf rouge.
ZNIEFF II	5018	Bois de la Ferté, de Ligny, de Jouy et alentours		

Source : DREAL Centre

Tableau 7 : ZNIEFF anciennement présentes sur la commune de Ligny-le-Ribault

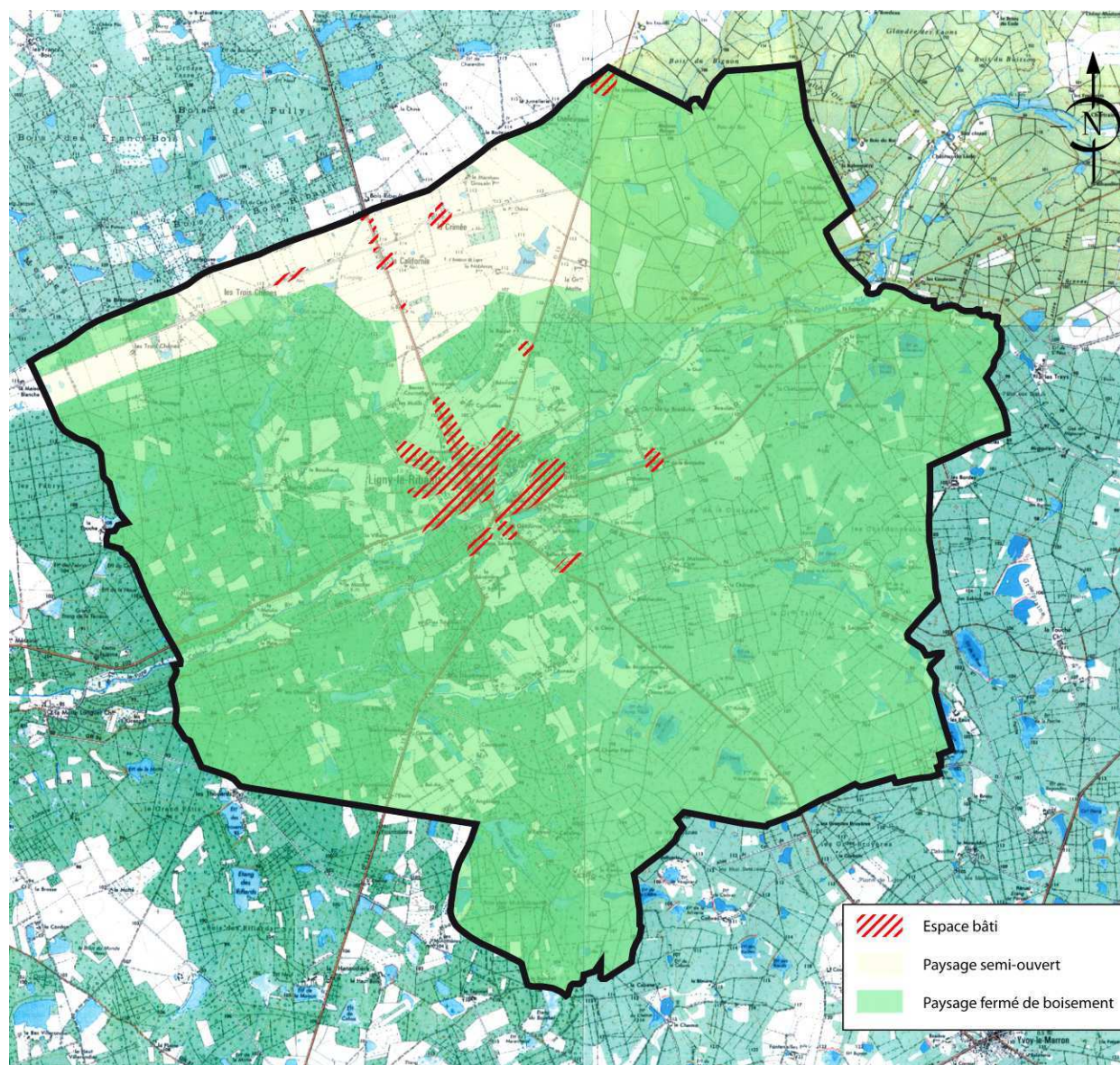
3. L'analyse paysagère

3.1 La région naturelle : la Sologne

La commune de Ligny-le-Ribault est située au cœur de la Sologne, paysage caractérisé par la forêt et les étangs.

L'analyse du paysage communal permet de dégager, en dehors du paysage bâti, 2 entités paysagères naturelles distinctes :

- × le paysage fermé composé de boisements,
- × le paysage semi-ouvert.



3.2 Paysage fermé

La Forêt de Sologne couvre une très grande partie du territoire communal.

La présence de nombreuses friches au niveau des lisières démontre que le domaine forestier a tendance à s'étendre.

La composition des boisements (chêne, châtaignier, bouleau...) correspond à la nature du sol sablonneux acide. La sylviculture est également présente.



Ce paysage fermé accueille de nombreux étangs et zones humides avec la richesse floristique et faunistique qui l'accompagne (Natura 2000). La chasse est d'ailleurs une activité très présente sur la commune.

Les cours d'eau qui sillonnent le territoire sont souvent dissimulés dans les bois et donc difficiles d'accès.

